

BOUTET

CERTIFICAT DE CONFORMITE (Règlement européen 1907 / 2006)

REACH

La directive REACH de l'Union Européenne (EC) No 1907/2006

est entrée en vigueur le 1 Juin 2007

REACH est le règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques.

L'objectif de REACH est d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques que peuvent poser les produits chimiques, la promotion de méthodes d'essai alternatives, la libre circulation des substances dangereuses au sein du marché intérieur et de renforcer la compétitivité et l'innovation.

Sur la base des informations communiqués par l'ensemble de nos fournisseurs, nous certifions par la présente que :

Tige pour pied orientable 40°

satisfait aux exigences imposées par le règlement n°1907/2006 du Parlement Européen et du conseil du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement et l'autorisation des substances chimiques, et spécifiquement que les substances ne sont pas intentionnellement utilisées ou ajoutées lors de la fabrication de nos produits.

Ce produit est contrôlé par le Département Qualité de notre usine et conforme à sa description sur le site <http://preprod.e-boutet.fr/pieds-orientables-pour-machines-et-appareils/tige-pour-pied-orientable-40.html>.

Saint-Ouen sur Seine, France, le 1^{er} Octobre 2017.

Jean-Michel STETTEN

Président

BOUTET s.a.s. Société au capital de 1.500.000,00 Euros

R.C. Bobigny B 775 735 038 - APE 2229A - SIRET 775 735 038 00017 - TVA FR 41 775 735 038